



SOCIETE SAS ES FORMATION CONTROLE

ZA LE FLACHER – 07340 FELINES

Tel : 07.49.50.61.70 -- Mail : esformationcontrole@outlook.fr

NDA : 84070147307 -- N° Activité : 953.653.144

N° TVA : FR25 953 653 144 -- R.C.S : AUBENAS B

PROGRAMME DE FORMATION CONDUITE DES GRUES DE CHARGEMENT/AUXILIAIRE Selon la recommandation de la CNAMts R490

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux salariés novices ou expérimenté de se former ou d'actualiser leurs connaissances liées à la conduite et aux règles de sécurité relatives aux Grues de Chargement/Auxiliaire de la recommandation R490 avec ou sans télécommande.

MODALITE D'ACCES

Inscription préalable Minimum 48 heures avant le début de la formation par retour de convention signée.

Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre la formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC :

Toute personne amenée à conduire des Grues de Chargement. Conducteur débutant souhaitant obtenir le CACES®.

Pré-requis :

Présenter les aptitudes médiales requises,
Être âgé de 18 ans minimum,
Nombre de participants 6 max.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation Théorique : un formateur spécialisé dans la conduite et la manipulation des Grues de Chargement, une salle, cours Power Point vidéo projetés, remise d'un livret en fin de formation.

Formation Pratique : une Grue de Chargement de la catégorie, aire d'évolution, balisage.

(cônes de chantier, panneaux)
Le Stagiaire aura amené les équipements de protection individuelle (casques, lunettes, gants, protection auditive).
Prévoir les chaussures de sécurité.

Suivi de la formation : le suivi est individualisé par le formateur et la formation adaptée aux besoins et aux niveaux de chaque participant et permet ainsi d'anticiper les lacunes de chacun.

DUREE : 14H (en Recyclage) ou 21H (en Initial)

EFFECTIF : Maximum 6 personnes

HORAIRES : 8H30-12H00 / 13H30-17H00

Suivi et sanction de la formation :

Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation & certificat CACES® en cas de réussite aux examens.

Tests CACES® Grues de Chargement/Auxiliaire en Sécurité (Examens théoriques et pratiques selon la Recommandation R490 de la CNAM) ou équivalent.

Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation :

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : Enquête de satisfaction.

SUIVI -ÉVALUATION :

PROGRAMME :

Programme Théorique :

* REGLEMENTATION, NORMALISATION :

Les obligations du constructeur

Les obligations de l'employeur

La responsabilité du conducteur

Les accidents du travail

* CLASSIFICATION, TECHNOLOGIE :

La classification par catégorie des Grues de Chargement

La technologie des différents organes des Grues de Chargement

* CARACTERISTIQUES :

Pour chaque catégorie de Grues, les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et les inconvénients.

Les principaux risques : renversement, collision, accidents, chute, heurt, électrisation, ect.

* SECURITE :

Les règles de conduite, de circulation et stationnement.

L'adéquation des Grues au travail demandé, à la nature du sol.

Les distances de sécurité par rapport aux conducteurs électriques.

Les organes de sécurité : les vérifications et l'entretien courants.

Programme Pratique :

Vérifier l'adéquation de la faisabilité du travail.

Contrôler visuellement l'état de la Grue de Chargement.

Vérifier le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Connaitre et exécuter les gestes de commandement et de communication.

Positionner la Grue de Chargement, la stabiliser en fonction du travail et de l'environnement.

Mise en place du balisage & de la signalisation.

Réaliser les manœuvres de conduite, terrassement, circulation.

Effectuer les opérations de maintenance.

SANCTION VISEE :

Certification d'Aptitude à la Conduite de Grue en Sécurité (CACES®) pour les Grues de Chargement/Auxiliaire conforme à la recommandation R490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) délivré par l'organisme testeur habilité par l'INRS.

Code RS : R490 Avec ou sans Option T : 5118 -- Date Echéance Enregistrement : 02/03/2025

Document en date du 19/11/2024 V02